

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Bovins Laitiers, Ovin-Caprin et Viande Bovine » du 14 novembre 2024 – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Bovins Laitiers, Ovin-Caprin et viande bovine
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean - Catherine Bauraind - Nicolas Marchal, Quentin Legrand - Isabelle Monnard
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants à l'ensemble de la soirée (AS porc et volaille comprises) – annexe 1

II. Stratégie et plan d'actions 2025 pour la promotion de l'élevage par l'APAQ-W

Le plan opérationnel de l'APAQ-W se décline autour de 6 axes ;

- 1) enjeux des filières,
- 2) L'image de l'agriculture et l'horticulture
- 3) L'information des citoyens sur l'alimentation locale, durable et de saison
- 4) La promotion des filières et produits,
- 5) Le soutien commercial et les services aux usagers,
- 6) Le soutien à l'innovation et à la différenciation.

Une présentation des activités prévues pour 2025 est exposée aux participants :

Au niveau du secteur laitier ;

Un budget de 1.500.000 euros sera réparti entre de la communication vers le consommateur, vers des publics spécifiques (presse, santé, école) et le développement commercial de la filière. Deux concours seront proposés, l'un sur les fromages wallons de nos producteurs et l'autre au sein des écoles hôtelières pour les sensibiliser aux fromages wallons existants

Au niveau du secteur élevage viande :



Un budget global de 1.018.000 euros sera réparti entre les actions sur le concept Viande de chez nous (140.000 euros), différentes actions pour le secteur viande bovine (220.000 euros avec en supplément une campagne sur le bovin axée sur la durabilité et co-financée par l'Europe pour un montant total de 500.000 euros), des actions pour le secteur porcin (110.000 euros) et pour les secteurs ovin (8.000 euros) et volailles (40.000 euros).

En regard des présentations, les remarques suivantes sont formulées :

- Dans le contexte actuel lié à la baisse de consommation de viande en faveur du climat, il faudrait démonter les arguments infondés => La campagne européenne sur la durabilité permettra de travailler sur cette thématique. Les enfants seront aussi informés et sensibilisés.
- Par rapport au budget consacré à la promotion du secteur laitier et le montant de cotisations prélevées par les laiteries chez les éleveurs (0.0012 € / litre), les producteurs ne constatent pas de toujours de réels impacts sur leurs ventes => On peut proposer d'inviter quelques producteurs laitiers à participer au GT de promotion des produits laitiers pour avoir une meilleure vision sur les actions réalisées.
- Les producteurs trouvent scandaleux que Gaia soit autorisé à expliquer le bien-être animal au sein des écoles. => L'APAQ-W n'a pas l'autorité d'interdire l'intervention de Gaia dans les écoles mais propose que les éleveurs contactent la Fédération Wallonie Bruxelles pour les alerter de ce type de manœuvre. L'APAQ-W fait déjà beaucoup de travail pour informer les enfants et compte renforcer cette dimension de son plan d'action.
- Au niveau des réseaux sociaux, les publications de l'APAQ-W pourraient être plus actives et plus dynamiques. Certains posts fonctionnent plus que d'autres. => Il faut distinguer aussi les posts sur le site de l'APAQ-W de ceux qui sont sponsorisés et ciblés. Au niveau du contenu diffusé, l'APAQ-W ne peut pas tout diffuser non plus car c'est un organisme public.
- Les ovins et moutons sont les parents pauvres au niveau promotion car ils cotisent moins cependant sur le concept « je cuisine local », la dernière communication sur la viande d'agneau date d'avril 2022, ce serait positif de refaire une com spécifique à l'agneau. => l'APAQ-W tentera d'y remédier dans le futur

III. Présentation des perspectives d'évolution de la FCO et de la MHE, monitoring et stratégie de vaccination par Chantal Rettigner (AFSCA), François Claine et Jean-Yves Houtain (Arsia) et Jean Devillers (représentant Fond sanitaire pour les ovins)

Les épisodes de FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) et MHE (Maladie Hémorragique Épizootique) de cet été ont eu des répercussions conséquentes en termes de mortalité dans les troupeaux mais aussi sur le plan financier. L'objectif de la réunion est de comprendre les différents enjeux auxquels les secteurs de l'élevage vont devoir s'attendre dans ces prochains mois et d'élaborer des pistes d'amélioration pour y faire face.

Avec nos 4 invités, nous allons échanger sur les thèmes suivants ;

- 1) perspectives par rapport à l'évolution de la maladie et impacts financiers
- 2) stratégie de monitoring pour mieux anticiper
- 3) stratégie de vaccination.

Avant toute chose, il est utile de préciser que la FCO et la MHE sont des maladies vectorielles transmises uniquement par un agent intermédiaire, en l'occurrence un moucheron (genre *culicoides*) qui pique le ruminant et le contamine. La vitesse de propagation de l'insecte est liée à la vitesse et



propagation des vents, mais il peut aussi se propager par saut de puce de bête en bête via transport et aussi via le commerce des fleurs comme on soupçonne que ça a été le cas en Hollande. En hiver la baisse des températures engendre moins d'activités de la part des culicoïdes mais ils circulent toujours dans les étables, ce qui permet une reprise d'activités chargée l'année suivante. Il y a donc lieu de s'interroger sur les stratégies de prévention et/ou les moyens de lutte pour protéger les troupeaux

1) Perspectives par rapport à l'évolution de la maladie et impacts financiers

Il faut savoir que par rapport au mode de propagation de la maladie et en fonction des leviers d'actions pris, il faut entre 2.5 à 3 ans pour se défaire de ce type de maladie. En Belgique, c'est surtout le sérotype 3 qui a été observé et il faut s'attendre à ce qu'il soit toujours présent ces prochains mois et durant l'année 2025. Cependant, il devrait être de moindre intensité car il y aura l'immunité naturelle et une vaccination collective qui vont créer une barrière de protection. Par contre, on ne peut exclure que d'autres sérotypes (8 et 12) touchent notre pays étant donné qu'ils sont présents dans les pays voisins.

Au niveau des moyens de luttés, les campagnes de dispersion d'insecticides (comme ça a déjà été réalisé contre certains vecteurs par le passé en Afrique) n'ont eu aucun impact sur la diminution de la maladie car on n'arrive pas à toucher tous les insectes. La tonte des animaux, semblerait favoriser la pique par l'insecte. Par contre, le maintien des animaux en étable avec la pose de moustiquaires très fins (l'insecte fait quelques mm) et des désinsectisations répétées au moment des transports et échanges des animaux freinent la transmission de la maladie. A l'heure actuelle, la vaccination reste le seul moyen efficace d'éviter la propagation de la maladie.

L'impact financier de ces maladies se mesure tant en termes de baisse de la production laitière et de la commercialisation d'animaux, d'augmentation de la mortalité, de baisse de la fécondité. Sur le plan des échanges intra-communautaires, l'AFSCA informe que les stratégies d'import/export sont différentes d'un pays à l'autre. Sur base de la législation européenne, chaque pays indemne est libre d'accorder des dérogations pour accepter ou pas un animal infecté sur son territoire. En Belgique, on peut faire voyager des animaux s'ils sont vaccinés (schéma complet avec 2 doses), qu'ils ont des résultats PCR négatifs et qu'ils ont subi un traitement insecticide de 15 jours. Les animaux peuvent aussi voyager quand on se situe dans une période d'inactivité vectorielle ce qui est le cas dans les pays du Nord qui connaissent des températures très froides et qui arrivent à éradiquer la maladie mais pas chez nous ou dans les pays du Sud.

Au niveau wallon, une estimation grossière des pertes a été réalisée par les équipes du Collège des Producteurs, celles-ci se chiffrent entre 17 à 52 millions € pour le secteur bovins laitiers selon les hypothèses retenues, un minimum de 11.000.000 € pour la viande bovine (pertes entre juillet et septembre uniquement) et 7.700.000 € pour les ovins-caprins.

Par rapport aux paiements des indemnités octroyées par la Région, le Collège a reçu l'information que celles-ci auraient lieu autour du 15 décembre car le cadre législatif s'y afférent est en voie de finalisation au niveau Régional.

Quelques questions sont soulevées au sein de l'assemblée :

- **Comment expliquer qu'en France, les centres d'insémination peuvent récolter du sperme de taureaux négatifs mais qu'en Belgique, on ne peut plus ?** L'Afsca a changé d'approche récemment et autorise à nouveau la récolte de sperme d'animaux dont le PCR est négatif et provenant d'un établissement qui n'a pas eu de cas de maladie 30 jours précédents la récolte.



- **Est-ce que les insecticides qu'on utilise pour les mouches peuvent fonctionner sur les culicoïdes ?** Ils ne fonctionnent pas tous, cela dépend des molécules présentes dans le produit. Il y a des biocides utilisés spécifiquement pour les culicoïdes. La liste est consultable sur le site du SPF: https://biocide.be/fr/liste-des-biocides-autorises#toc_heading_2

2) Stratégie de monitoring pour mieux anticiper

En termes de monitoring, l'AFSCA va réaliser un winter screening (du 1^{er} décembre à fin janvier) qui consiste à effectuer des prélèvements dans 100 exploitations (identifiées par Sciensano) au sein du pays, qui détiennent des bovins et/ou des moutons afin d'analyser le % de contamination par la FCO3 et déceler si les sérotypes FCO8 et FCO12 sont présents. Les vétérinaires ont été avertis de cette démarche. Pour 2025, la notification obligatoire de symptômes des maladies MHE et FCO par les vétérinaires sera à nouveau exigée. L'AFSCA compte sur une diminution du nombre de foyers atteints grâce à la vaccination et limitera les analyses à un nombre d'animaux par exploitation. L'évolution des résultats positifs des analyses est diffusée sur le site de Sciensano mais l'AFSCA communique aussi via les newsletters et les réunions de l'Agrofront.

Les questions suivantes sont posées:

- **Il y a 27 variants différents, est ce que l'AFSCA, va aller voir dans les autres pays ce qui se passe pour anticiper ?** Le problème c'est de développer des vaccins pour tous les sérotypes, si on ne paye pas les firmes pharmaceutiques pour le faire, elles ne le feront pas d'elles-mêmes, elles vont attendre d'avoir un marché.
- **Pourquoi n'y a-t-il plus eu de monitoring par rapport à la FCO8 et la FCO12 alors que pendant l'hiver le monitoring se faisait sur tous les variants ?** Le FCO3 est arrivé partout en Belgique, tandis que le FCO8 était plutôt en France et FCO12 aux Pays-Bas mais localisé dans 8 foyers du centre du pays.

3) Stratégie de vaccination

Il a été décidé au niveau fédéral qu'une vaccination obligatoire serait d'application contre le BTV3 et le BTV8 chez les bovins et moutons et contre la MHE chez les bovins avec la possibilité de déléguer l'acte à l'éleveur pour les éleveurs ayant un contrat de guidance avec leur vétérinaire de guidance. L'exception est dans le cadre d'échanges intra-communautaires ou la certification de vaccination doit se faire via le vétérinaire. L'objectif est d'éviter une dispersion du pathogène en 2025, et de freiner la propagation de la FCO8 et de la MHE.

En ce qui concerne la période de vaccination, l'AFSCA recommande celle-ci 1 mois avant la mise en pâture pour que l'immunité soit maximale.

A l'heure actuelle, les frais de vaccination seront à charge de l'éleveur bien que le Ministre Clarinval ait demandé une enveloppe budgétaire pour les aider. Il y a cependant peu de chances que cela aboutisse car la Wallonie s'est déjà servie des aides minimis pour couvrir les pertes liées à la morbidité et que le Gouvernement fédéral est en affaire courante donc peu de décisions sont prises.

Quant à la position de l'Agrofront, celui-ci a émis des conditions dans le cadre de la vaccination obligatoire : 1) avoir un protocole de vaccination clair (quand faire la vaccination ? peut-on en faire plusieurs au même moment ? => Oui mais pas au même endroit et pas mélanger les différents vaccins dans la même seringue, 2) Obtenir un financement, 3) avoir une possibilité de délégation de vaccination à l'éleveur et 4) avoir une disponibilité des vaccins.

Les questions suivantes sont soulevées :



- **Quid de la disponibilité du vaccin et quand sera-t-il disponible ?** Le vaccin sérotype 3 est en stock mais la seule formulation disponible actuellement est le Syvasul 3 or celui-ci est considéré comme le moins performant. Les 2 autres ne sont pas en stock, l'un est annoncé pour début décembre et l'autre début janvier, quant à celui contre la MHE, il sera disponible fin novembre. Le vaccin sérotype 8 ne sera pas disponible avant janvier 2025. Enfin dans le cadre d'échanges intra-communautaires, la certification de vaccination ne peut se faire qu'avec le Bultavo 3 car c'est le seul reconnu pour l'instant.
- **Pourquoi rendre la vaccination obligatoire ?** Parce que lorsqu'elle est laissée à l'appréciation de l'éleveur comme cela a déjà été le cas dans le passé, et malgré le coût pris en charge par les autorités, seuls 30% d'animaux ont été vaccinés, ce qui n'est pas suffisant pour limiter la propagation.
- **Peut-on garantir que la vaccination est valable durant 1 an ?** Il n'y a aucune garantie car les firmes pharmaceutiques ont développé un vaccin en 9 mois sans avoir le temps de finaliser leurs tests jusqu'au bout. C'est d'ailleurs pour cette raison que les vaccins sont toujours délivrés sur autorisation temporaire (ATU). En théorie, la couverture immunitaire a été estimée à 1 an, c'est d'ailleurs ce qui est indiqué sur la notice, mais on ne peut pas en être certains.
- **Comment va-t-on justifier qu'on a vacciné à telle date avec les moutons ?** En effet en ovin, il n'y a pas de banque de données centralisée comme c'est le cas avec Cerise pour les bovins. Le vétérinaire indiquera dans Sanitel la date à laquelle il aura livré les doses (DAF) et l'éleveur devra mentionner dans son registre d'exploitation la liste des animaux vaccinés à quelle date et celui-ci sera signé par le vétérinaire.
- **Dispose-t-on d'une marge de discussion avec les autorités concernant un schéma minimum de vaccination ?** L'objectif est une vaccination de masse, il n'est pas envisagé de retirer d'autres catégories excepté les veaux d'engraissement et les agneaux de Pâques dont le sujet est en discussion au sein des autorités.
- **Est-ce que le fond sanitaire pourrait prendre en charge une partie des frais liés à la vaccination ou faire un achat groupé ?** Pour le secteur ovin, il y a eu des concertations pour intervenir sur la moitié du prix du vaccin sur base d'une vaccination volontaire mais celle-ci a été refusée alors que la réserve du fond sanitaire ovin était suffisante. Pour les bovins, la réserve n'est pas suffisante. En ce qui concerne l'achat groupé, c'est impossible car le fond sanitaire est un organisme public, il doit donc passer par un appel d'offre sur base d'un cahier des charges qui est trop complexe à rédiger.
- **Sur quelle source se base-t-on pour dire que les anticorps couvrent entre 18 et 36 mois ?** Sur base de la thèse menée par Ludovic Martinelle sur l'immunisation. Il a montré que les vaccins conçus sur le même modèle avec les mêmes antigènes et adjuvants permettaient d'offrir une couverture comprise entre 18 et 36 mois. Il faut quand même préciser que les sérotypes étaient différents et que sur le sérotype 3 nous n'avons pas assez de recul pour confirmer cette couverture
- **Est-ce que le Gouvernement ne pourrait pas acheter en masse le vaccin et le facturer au prix coutant aux éleveurs ?**

Suite aux discussions, les propositions d'améliorations suivantes sont avancées :

- ✓ Les vaccins arrivent de manière trop tardive, il faut changer l'approche et être plus pro actif pour tous les sérotypes.
- ✓ Il est nécessaire d'avoir un schéma minimum de vaccination défini dans un cadre légal en accordant de la flexibilité dans le couple vétérinaire-éleveur qui décidera tant sur le type d'animaux à vacciner que du moment où l'opérer.
- ✓ Il est nécessaire d'améliorer la communication faite par l'AFSCA sur le monitoring réalisé. Les éleveurs n'ont pas le temps d'aller consulter différents sites pour se mettre au courant. De plus, des informations sont parfois envoyées indifféremment à tous les éleveurs sans que ce ne soit ciblé ce qui ne retient plus l'attention de ceux-ci.
- ✓ Il faut faire la balance entre le coût de la vaccination et le coût du risque, le montant de pertes engendrées par ces maladies par rapport au coût d'investissement d'une production anticipée



de vaccins. Il y a de forte chance que le résultat soit au bénéfice d'une anticipation avec des banques de vaccins prêts à être développés et produits plutôt que de laisser le secteur assumer les pertes.



Liste des participants

Nom	Prénom	Nom	Prénom
ABBELOOS	Nicolas	DESMET	Florence
ALBANESE	Maxime	DEVILLERS	Robin
AMANT	Gauthier	D'HALLUIN	Justine
ANCION	Nicolas	DOUIHI	Mohamed
BAIKRICH	Florian	DRIELSMA	Anais
BAIKRICH	Sébastien	DUERINCKX	Alexandre
BALTHAZAR	Thomas	DUFEY	Mathieu
BARBOSA	Naomi	DUJARDIN	Alice
BAUDOIN	Chantal	DUMAY DELHAYE	Christiane
BAUDOIN	Simon	DUPRIEZ	Christophe
BAYOT	Aurore	DUTILLEUX	Olivier
BAYOT	Benoît	EVARD	Julien
BÉRAT	Hugo	FEYERS	Nicolas
BEUVE-MERY	Julien	FLAMENT	Aline
BILLA	Benoît	FOURNEAU	Pierre
BLOMMAERT	Romain	GEENS	Sebastien
BONAVENTURE	Marc	GHISLAIN	Pierre
BONAVENTURE	Monique	GEORGES	Benoît
BRASSINNE	Raymond	GLORIEUX	Mathilde
BRASSINNE	Etienne	GROSJEAN	Emmanuel
BRASSINNE	Bernard	HAUTOT	Maxime
BRUSSELMANS	Zoé	HENRY	Alain
CHARLIER	Quentin	HERMAN	Henri
CHEVALIER	Luc	HEYMANS	Jean-François
CLAINE	François	HOUSEN	Claire
COCU	Pascal	HOUTAIN	Jean-Yves
COHEUR	Eric	HUBIN	Denis
COLIN	Jeanne	HUYBERECHTS	Thomas
COLLIENNE	Daniel	HUYS	Valentine
CRAEYE	Bruno	HYPACIE	J-P
CREPIN	Philippe	HYPACIE	Célestine
CUISINIER	Francois	JACOBY	Philippe
DAME	Barthelemy	JACQUES	Dominique
DE WILDE	David	JACQUET	Michel
DE COCK	Peter	JANDRAIN	Anne
DECOSTER	Marc	KINARD	Julian
DE VliegHERE	Sandrine	JONCO	Eric
DECALUWÉ	Laurent	KELLER	Benoit
DECRUYENAERE	Virginie	KOENIGS	Catherine
DEJONCKHEERE	Aline	KOEUNE	Florian
DELAHAUT	Isabelle	LABYE	Anne-sophie
DELAITE	Martin	LABYE	Didier
DELATTRE	Philippe	LANNOO	Kasper
DELHAYE	Myriam	LAVOIX	Christian
DEMONTY	Thomas	LAVOIX	Béatrice
DENDAUW	Quentin	LEBOUTTE	Adrien
DEPOTTER	Dimitri	LEBRUN	Maude
DESBRUYERES	Yves-Marie	LEDUR	André
LEFÈVRE	Luc	RETTIGNER	Chantal
LEGALL	Lise	SCHRAM	Aurelien
LEGRAND	Quentin	SEMAILLE	Marie-Laurence



LEKEUMO	Eloge Urbain	SERVAIS	Luc
LICOPPE	Alain	SIMON	Vincent
LISSOIR	Marie	SIRAUX	Patrick
LONGLE	Mary	SON	Christian
LORENZEN	Pierre-Yves	SON	Jean-Marc
LOUETTE	Olivier	STEVE	Thibaut
LOUIS	Marc	STURBOIS	Marc
MALAISE	Léonie	TAELMAN	Maurice
MAQUOI	Simon	TARGÉ	Yolin
MARCHAL	Nicolas	THERON	Léonard
MARCHAL	Delphine	THIRIONET	Benoît
MARCHAL	Sophie	TRIGAUX	Vincent
MARKEY	Alice	VAN KEERBERGHEN	Julien
MARLIER	Anne	VAN MERHAEGHE	John
MASSCHELEIN	Ans	VAN ONGEVAL	Michel
MARECHAL	Ludovic	VAN ROOS	Laetitia
MATTART	Philippe	VAN SANTFOORT	Jonas
MAZIERS	Loïc	VANDAELE	Patrick
MENTION	Sandra	VANDAELE	Pierre
MEYER	Bernard	VANDEPUTTE	Amandine
MERRY	Michelle	VANDESTEENE	Thibaut
MONET	Donovan	VANESSE	Mathieu
MORELLE	Laurent	VANGUESTAINE	Marc
MOUREAUX	Jean Michel	VEIDERS	Helmuth
MULLENDER	David	VIRONE	Nicola
MULLER	Philippe	VROMENT	Laurent
NANDRIN	Dimitri	VROMENT	Norbert
PADUART	Jean-François	WALRAVENS	Elisabeth
PADUART	Hugolin	WARNIER	Therese
PARENT	Stéphanie	WIERTZ	Christian
PEIGNOIS	Madeleine	WILLÈME	Michel
PERREAUX	Nicolas	YPERZIELLE	Chanel
PIRARD	Véronique		
PIRARD	Emilien		
PIRON	Baptiste		
PONCIN	Marie		
PROCUREUR	Denis		
RAMPANELLI	Patrice		
RASSEAUX	Simon		
RENKENS	Benoit		
REMY	Marc		
RESIMONT	Elise		